



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	28	01
Vote			
A L'unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1^{er} Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2^{ème} Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3^{ème} adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4^{ème} Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5^{ème} Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6^{ème} Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7^{ème} Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8^{ème} Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (28)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

ABSENTS : M. Charles-Henri DEVAUX (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200616_09

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints ;

.../...



.../...

- **Considérant** la nécessité de renouveler les membres du conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration de la Caisse Des Ecoles (C.D.E) suite renouvellement général du Conseil Municipal ;
- **Considérant qu'**outre son président, le Conseil d'Administration comprend 5 membres élus à la représentation proportionnelle par le conseil municipal, de 5 représentants des parents d'élèves et des membres de droit que sont l'Inspecteur Départemental des Ecoles Primaires et Maternelle de la circonscription et le représentant du Préfet de Région ;
- **Considérant** la proposition du Maire d'élire les 5 membres qui représenteront le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **Attendu** que Monsieur le Maire présente une liste constituée de cinq (5) membres dont deux (2) membres représentant la minorité du conseil municipal ;
- **Considérant** qu'aucune autre liste n'est proposée par l'assemblée ;

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Article 1

Décide un vote au scrutin public de liste bloquée à la représentation proportionnelle des membres représentants le Conseil Municipal au Comité de la Caisse des Ecoles.

Article 2

Propose la liste des membres suivante fixée au nombre de cinq (5) :

-Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL -Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA - M. Serge SACILE - Mme Sylvianne MARSEILLE épouse BOURGEOIS - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO.

Article 3

Procède à l'élection des membres de la Caisse Des Ecoles ainsi qu'il suit :

- Nombres de présents et représentés : **28**
- Nombre de votants : **28**
- Nombre de suffrages exprimés : **28**
- Majorité absolue : **15**
- Suffrages portés sur la liste proposée : **28**

La liste proposée est donc déclarée élue.

Article 4

Déclare élue la liste composée comme tel :

➤ **Président de droit** : Mr Jean-Louis FRANCISQUE, le Maire,

➤ **Membres élus** :

- Mme Marie-Agnès RENIER épouse SAINT-VAL, Vice Présidente
- Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA
- M. Serge SACILE
- Mme Sylvianne MARSEILLE épouse BOURGEOIS
- Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO

Article 5

Rappelle que les 5 membres représentants des parents d'élèves choisis par le Maire suite au renouvellement du Conseil Municipal du 15 mars 2020 ainsi que les membres de droit que sont



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020



l'Inspecteur Départemental des Ecoles Primaires et Maternelle de la circonscription et le représentant du Préfet de Région sont maintenus dans leur fonction.

Article 6

Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE

